

CONSEIL DES MINISTRES  
Douzième session ordinaire  
Addis-Abéba - Février 1969

CM/247/Rev.1

PROJET DE BUDGET 1969/70 POUR LE BUREAU DE  
LA COMMISSION DE MEDIATION, DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE  
TEL QUE RECOMMANDE AU CONSEIL DES MINISTRES PAR LE COMITE CONSULTATIF  
SUR LES QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

#### NOTES LIMINAIRES

En établissant son budget pour le prochain exercice financier, la Commission s'en est tenue à ses principales caractéristiques et à ses besoins fondamentaux. L'augmentation et la réduction dont font état, en particulier les traitements, ne sont qu'une promotion normale pour les membres du personnel, tel que prévue par les règlements et statuts du personnel. Dans certains cas, les augmentations ou réductions témoignent d'un effort en vue de rectifier des affectations antérieures incorrectes ou peu adéquates. Les estimations de ce budget sont destinées à satisfaire le strict minimum requis pour le fonctionnement de la Commission au cours de l'exercice financier allant du 1er juin 1969 au 31 mai 1970. Cet exercice prévoit une importante réduction de 24.880,00 \$ E.U. sur l'ensemble des crédits alloués dans le budget 1968/1969.

#### SITUATION DU PERSONNEL

D'après l'article 7 du Protocole de la Commission, le Président et les deux Vice-Présidents constituent le Bureau de la Commission. Mais, depuis la création du Bureau de la Commission, en avril dernier, le Président est le seul membre-résident du Bureau. Cependant, deux des Vice-Présidents sont arrivés à la fin de l'année écoulée et assument complètement leurs fonctions. La Commission est donc en mesure de recruter le personnel nécessaire, conformément aux prévisions budgétaires. Pour le moment, la Commission a fonctionné avec un personnel réduit à sa plus simple expression et recruté sur place pour les services généraux. Elle a de même profité d'une certaine assistance fournie par le Secrétariat général en matière purement administrative.

#### GREFFIER ET CHEF DU SERVICE FINANCIER

Le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières a supprimé le poste de Greffier et la demande de crédit y relative, de même que certains autres postes. Cette décision est regrettable. Le poste de greffier est prévu, en effet, par une disposition de l'acte constitutif de la Commission, à savoir l'Article IX du Protocole.

Ce poste ne peut donc être supprimé sans un amendement au Protocole de la Commission. De plus, le Greffier est le seul fonctionnaire permanent de tout l'effectif prévu à l'acte constitutif qui soit chargé d'assurer la continuité des travaux de la Commission. Le chef du service financier est également un fonctionnaire indispensable à la Commission. Il est espéré en conséquence que le Conseil des ministres réinscrira ces deux postes au budget de la Commission.

#### CONFERENCES ET REUNIONS

Tant que les dispositions du Protocole qui crée la Commission sont en vigueur, la suppression de toutes les demandes de crédits présentées à ces deux titres est une décision inopportune et ne peut tendre qu'à empêcher les membres de la Commission de tenir de conférence ou de réunion.

#### CONTRIBUTIONS

Jusqu'à ce jour, un nombre fort limité de membres ont versé leurs contributions au budget de la Commission. Par conséquent, la Commission fait appel aux Etats membres qui n'ont pas encore payé leurs contributions de bien vouloir le faire au plus tôt.

BUREAU  
DE LA COMMISSION DE MEDIATION, DE  
CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DE L'OUA

RECAPITULATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES

Section	Chapitre	Description	Crédits 1968/1969	Dépenses réelles Juin/Nov.68	Prévisions 1969/1970	Augmentation	Réduction
1	I	Traitements et indemnités	120.970.00	16.436.00	79.744.00	2.276.00	43.502.00
2	II	Dépenses courantes afférentes au personnel	160.750.00	8.202.65	28.556.00	1.950.00	134.144.00
3	III	Fournitures et services divers	31.600.00	1.085.13	4.200.00	-	27.400.00
4	IV	Conférences et réunions	17.298.00	-	-	-	17.298.00
Totaux			330.618.00	25.723.78	112.500.00	4.226.00	222.344.00

CHAPITRE I  
TRAITEMENTS ET SALAIRES

Section	Sous section	Effectifs 68/69	Effectifs réels	Code	Détails des dépenses	Grade	Crédits 1968/1969	Traitement actuel Juin/Nov. 1968	Prévisions 1969/1970	Augmentation	Réduction
I	1	1	1	100	Président	-	25.000.00	12.500.00	25.000.00	-	-
	2	2	2	"	Vice-Présidents	-	36.000.00		36.000.00	-	-
	3	1	-	"	Greffier	P.4	8.930.00	-	-	-	8.930.00
	4	1	-	"	Greffier-adjoint	P.2	6.130.00	-	-	-	6.130.00
	5	1	-	"	Chef du service financier	P.2	6.130.00	-	-	-	6.130.00
	6	2	-	"	Traducteurs	P.3	16.600.00	-	-	-	16.600.00
	7	3	1	"	Secrétaires bilingues	GS.4	10.224.00	1.440.00	7.968.00	-	2.256.00
	8	2	-	"	Sténo-dactylographe	GS.2	3.456.00	-	-	-	3.456.00
	9	2	2	"	Employés de bureau	GS.4 ) GS.1 )	4.800.00	1.728.00	5.616.00	816.00	-
	10	1	1	"	Planton	C.L.	3.700.00	768.00	5.160.00	1.460.00	-
	11	4	1	"	Chauffeurs						
	12	-	1	"	Femme de ménage						
TOTAL du chapitre I							120.970.00	16.436.00	79.744.00	2.276.00	43.502.00

NOTES EXPLICATIVES

Sous sections 9 à 12 : Les augmentations représentent des majorations de traitement périodiques de membres du personnel

CHAPITRE II  
DEPENSES COURANTES AFFERENTES AU PERSONNEL

Section	Sous-section	Code	Détails des dépenses	Crédits 1968/1969	Salaire réel juin/Nov. 1968	Prévisions 1969/1970	Augmentation	Réduction
II	1	200	Frais de transport lors de la prise de fonctions	10.000.00	2.642.63	1.000.00	-	9.000.00
	2	201	Frais de transport afférents à une mission officielle	35.000.00 <sup>+</sup>	-	5.000.00	-	30.000.00
	3	202	Indemnités d'installation	3.500.00	-	-	-	3.500.00
	4	203	Indemnité pour personnes à charge	5.000.00	400.02	4.000.00	-	1.000.00
	5	204	Location du bureau	8.000.00	3.000.00	6.000.00	-	2.000.00
	6	205	Prestations médicales de l'OUA	2.000.00	-	1.036.00	-	964.00
	7	206	Indemnité de présence	36.000.00 <sup>+</sup>	-	-	-	36.000.00
	8	207	Transport des fonctionnaires	50.000.00 <sup>+</sup>	-	-	-	50.000.00
	9	208	Loyer de la résidence officielle (Président)	6.000.00	2.160.00	4.320.00	-	1.680.00
	10	209	Indemnité de logement (Vice-Présidents)	5.250.00	-	7.200.00	1.950.00	-
TOTAL du chapitre II				160.750.00	8.202.65	28.556.00	1.950.00	134.144.00

\* Sections du chapitre I comprises dans le chapitre II

CHAPITRE IIIFOURNITURES ET SERVICES DIVERS

Section	Sous section	Code	Détails des dépenses	Crédits 1968/1969	Dépenses réelles Juin/Nov. 1968	Prévisions 1969/1970	Augmentation	Réduction
III	1	300	Achat d'une voiture de service	4.000.00	-	-	-	4.000.00
	2	301	Machines à écrire et ronéos	2.800.00	-	-	-	2.800.00
	3	302	Entretien et utilisation des véhicules	2.800.00	-	1.000.00	-	1.800.00
	4	303	Assurance	1.200.00	-	200.00	-	1.000.00
	5	304	Téléphone	1.500.00	131.71	500.00	-	1.000.00
	6	305	Télégrammes	2.500.00	24.32	500.00	-	2.000.00
	7	306	Papeterie	2.800.00	115.85	500.00	-	2.300.00
	8	307	Bibliothèque, abonnement et documents	10.000.00	77.10	1.000.00	-	9.000.00
	9	308	Invitations	1.000.00	-	500.00	-	500.00
	10	309	Divers	3.000.00	736.15	-	-	3.000.00
TOTAL du chapitre III				31.600.00	1.085.13	4.200.00	-	27.400.00

CHAPITRE IV  
CONFERENCES ET REUNIONS

Section	Sous section	Effectifs 68/69	Effectifs réels	Code	Détails des dépenses	Barème des salaires	Crédits	Salaires actuels 1968/1969	Prévisions 1969/1970	Augmentation	Réduction
IV	1	8	-	400	Transport pour équipes techniques	-	9.820.00	-	-	-	9.820.00
	2	3	-	401	Traitement d'interprètes	69 \$ EU par jour	2.898.00	-	-	-	2.898.00
	3	2	-	402	Traitement de traducteurs	40 \$ E.U. par jour	1.120.00	-	-	-	1.120.00
	4	3	-	403	Traitement de rédacteurs de compte rendu	40 \$ EU par jour	1.680.00	-	-	-	1.680.00
	5	8	-	404	Indemnité journalière pour équipes techniques	15 \$ EU par jour	1.680.00	-	-	-	1.680.00
	6	-	-	405	Divers	-	100.00	-	-	-	100.00
TOTAL du chapitre IV							17.298.00	-	-	-	17.298.00

Note : L'indemnité est calculée sur une base de deux réunions par an, de sept jours chacune.



1969-02

Draft Estimates 1969/70 for the bureau of the commission of mediation, conciliation and arbitration, as recommended to the Council of Ministers by the advisory committee for budgetary and financial matters

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7386>

*Downloaded from African Union Common Repository*